VILLE DE FORGES-LES-EAUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur Délibération du Conseil Municipal

076-200054674-20250922-2025-110-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2025

LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025

Le conseil municipal de la commune nouvelle de FÓRGES-LES-EAUX, légalement convoqué par courrier en date du 15 septembre 2025 transmis par voie électronique le 16 septembre 2025, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie de FORGES-LES-EAUX en séance publique à 19h00, sous la présidence de Madame Christine LESUEUR, Maire.

Etaient présents (20) :

Christine LESUEUR, Pascale DUPUIS, Thiéry MARTIN, Françoise ASSELIN, Isabelle KLOTZ, Cyrille CAPELLE, Janine TROUDE, Willy GOIK, Fabienne SAGEOT, Marie-Josée LEQUIEN, Brigitte MARTIN, Cédric COUTURIER, Martine BONINO, Bernard CAILLAUD, Corinne MORDA, Frédéric GODEBOUT, Pascal ROGER, Clément CORDONNIER, Fabienne LATISTE, Nicolas DECORDE formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents ayant donné pouvoir (4) :

Joël DECOUDRE a donné pouvoir à Christine LESUEUR, Patrick DURY a donné pouvoir à Brigitte MARTIN, Gaëlle COURTOIS a donné pouvoir à Fabienne LATISTE, Oumar FALL a donné pouvoir à Isabelle KLOTZ,

Etaient absents (5):

Dana RADU, Alexandre HANNIER, Martine CORBUT, Lukas SAWICKI, Carole VANDAL

2025-110

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES QUATRE RIVIÈRES EN BRAY : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024.

Madame La Maire expose à l'assemblée que l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales prévoit que le président de la communauté de communes des 4 Rivières en Bray adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à la CC4R en Bray sont entendus.

Le rapport d'activités 2024 de la communauté de communes des 4 rivières en Bray a été communiqué aux membres du conseil municipal, avec la note de synthèse.

Après avoir débattu à l'unanimité des suffrages exprimés (24 voix « Pour », 0 « Contre », 0 « Abstention »), le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2024 de la communauté de communes des quatre rivières en Bray.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

> Brigitte MARTIN Secrétaire de séance

Christine LESUEUR
Maire de FORGES-LES-EAUX

Délibération certifiée exécutoire, compte-tenu de sa transmission Au contrôle de légalité à la date figurant sur l'accusé réception Préfectoral porté en entête de la présente délibération et De sa publication par voie d'affichage numérique

> Christine LESUEUR Maire de FORGES-LES-EAUX



Publiée électroniquement sur le site internet de Forges-Les-Eaux, le : 3 0 SEP. 2025

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Maire de Forges-Les-Eaux, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (Article L 411-7 du CRPA)

Elle pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, par courrier ou sur le site télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Madame la Maire de Forges-Les-Eaux si un recours gracieux a été préalablement exercé.